

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30/04/2024**

**SÉANCE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUSEY  
EN DATE DU 30/04/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois d'avril, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 24 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 14  
Nombre de pouvoirs : 02

Arrivée de Mme Valérie EKOUME à 18h55 qui participera au vote à compter de l'objet inscrit à l'ordre du jour n°4 feu pédagogique et correspondant à la délibération n°21.

**Conseillers présents :**

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaëlle DE JESUS, Gaston VUILLEMOT, Laurence CURIE, Natacha BLANCHARD, Valérie EKOUME, Pascal PERNOT, Patrick REYNOUD, Christophe DAMPENON.

**Conseillers absents excusés :** Maryline CHAUDEY, Aymeric MAIRE, Pauline BONNET.

**Conseillers représentés :**

Mme Maryline CHAUDEY a donné procuration à M. Gaston VUILLEMOT  
M. Aymeric MAIRE a donné procuration à M. Jean-Jacques POLIEN

Madame Laurence CURIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

**Ordre du jour de la séance**

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2- Convention d'entretien polyvalent sur la commune
- 3- École de Musique : Bail de location 2024-2025
- 4- Feu pédagogique : plan de financement, choix du prestataire et demande de subventions
- 5- Travaux d'investissement 2024 : commandes
- 6- Gratuité scolaire 2024-2025
- 7- Demande d'achat d'une partie des parcelles AL 21 et AL 424
- 8- Embellissement : Concours communal de maisons fleuries 2024
- 9- Questions diverses

## **01 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 04 avril 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 04 avril 2024.

## **02 : Convention d'entretien polyvalent sur la commune**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une surcharge de travail des services techniques due à diverses absences de personnel.

Afin de remédier à ce manque, Monsieur le Maire propose une convention de prestation de services pour l'entretien polyvalent pendant quelques mois sur la commune. Plusieurs devis ont été demandés dont voici les résultats :

- SARL PHARAON ENTREPRISE en complément de la convention existante pour la voirie et les espaces verts : pack espaces verts pour une durée mensuelle de 40 heures du 01/05/24 au 30/09/24 : 1500 €/mois soit 7500.00 € pour la totalité de la période.
- AIIS – INTERM'AIDE : adhésion annuelle de 200 € + équipes entretien communal/espaces verts : 340 €/jour.

Il convient de choisir l'entreprise retenue.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de conventionner avec AIIS – INTERM'AIDE pour une prestation d'entretien polyvalent sur la commune ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la somme correspondante au budget primitif 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

## **03 : École de Musique : Bail de location 2024-2025**

*Rapporteur : Monsieur Pierre CLERC*

Une convention de location à titre précaire d'une durée de 1 an, à compter du 11 mai 2023 a été signée avec la gérante de l'« École de Musique ».

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de location à titre précaire d'une durée de 1 an, à compter du 11 mai 2024 avec la gérante de l'« École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 euros (hors charges).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée de 1 an à compter du 11 mai 2024 avec la gérante de l'« École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 euros (hors charges) sous condition suspensive de la signature d'un plan d'apurement en 12 mois.

## **04. Feu pédagogique : plan de financement, choix du prestataire et demande de subvention**

*Rapporteur : Monsieur Pierre CLERC*

Arrivée de Mme Valérie EKOUME à 18h55 qui prend part au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°15 du 07/03/2024, il a été décidé d'installer un feu pédagogique sur la commune. Monsieur le Maire présente les devis pour cette opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'installer un feu pédagogique sur la commune à la sortie du village au niveau du lotissement Mont Chanois ;
- **RETIENT** les devis suivants :
  - feu pédagogique : l'entreprise Worldplas Signalisation pour un montant de 5610.30 € HT soit 6732.36 € TTC ;
  - terrassement pour raccordement au réseau électrique : l'entreprise Roger Martin pour un montant de 2295.00 € HT soit 2754.00 € TTC
  - Fourniture et pose du câble d'alimentation : l'entreprise PINGON PERREY pour un montant de 1050.00 € HT soit 1260.00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer la commande ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2024.

## **05 : Travaux d'investissement 2024 : commandes**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis suivants concernant une partie des projets d'investissement retenus cette année pour lesquels il convient de passer commandes.



code opération compta	article	OBJET	PROJETS RETENUS 2024
<b>1001</b> (acquisition)	2188	Chariot avec 24 grilles d'exposition + tables + chaises - devis Altrad VAD Collectivités	15 500.54
<b>1002</b> (bâtiment)	2135	porte réserve du restaurant - devis entreprise Métallerie du Val de Saône	1 380.00
	2135	porte réserve de l'épicerie - devis entreprise Métallerie du Val de Saône	4 656.00
<b>1004</b> (voirie)	2152	Panneaux de signalisation GIROD + miroir rue des Vergers - devis Signaux Girod	940.91
<b>1002</b> (bâtiment) <b>Aménagement hangar stockage Rue du Breuil</b>	2135	Démolition de l'ancien hangar bois - devis entreprise Sas LTD	7 020.00
		Démolition de l'ancien stockage cuves - devis entreprise Sas LTD	2 100.00
		porte pour le hangar de stockage - devis entreprise Métallerie du Val de Saône	2 304.00
		porte à 2 vantaux pour la Maison des Associations - devis entreprise Dadeau	4 419.60
		Création d'une allée béton et ouverture dans la maçonnerie du hangar de stockage - devis entreprise Sonobat	5 042.04
		Application d'un enduit monocouche - devis entreprise Ozer	3722.40
		<b>Total hangar</b>	<b>24 608.04</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer les commandes suivant le tableau ci-dessus;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2024.

## **06. Gratuité scolaire 2024-2025**

*Rapporteur : Madame Gaëlle DE JESUS*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Pusey participe à la gratuité scolaire pour les enfants de Pusey scolarisés de la sixième jusqu'à 18 ans.  
Monsieur le Maire propose de renouveler cette opération.

Monsieur Patrice MANTION ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **RENOUVELLE** la gratuité scolaire pour les enfants de Pusey pour la rentrée 2024-2025 ;
- **DÉCIDE** de délivrer un bon d'achat par enfant scolarisé de la sixième jusqu'à 18 ans ;
- **FIXE** à 25 € le montant du bon d'achat ;

- **DÉSIGNE** quatre commerçants chez qui les bons d'achat au titre de la gratuité scolaire 2024-2025 seront utilisables :
- L'Habillement du Professionnel, « Le Rialto », rue des Bains à Vesoul ;
- Centre E. Leclerc Zone Oasis à Pusey ;
- Bureau Vallée Zone Oasis à Pusey ;
- Plein Ciel - Burologia Zone Technologia à Vesoul.

## **07. Demande d'achat d'une partie des parcelles AL 21 et AL 424**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur Patrice MANTION sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande d'achat de terrain de la part de Monsieur Patrice MANTION concernant une partie de la parcelle AL 21 et de la parcelle AL 424 pour une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété.

En cas d'acceptation de la part de la commune, Monsieur Patrice MANTION sollicitera l'intervention d'un géomètre à ses frais afin de procéder à un découpage parcellaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Donne son accord de principe** pour vendre à Monsieur Patrice MANTION une partie de la parcelle AL 21 et de la parcelle AL 424 pour une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété aux conditions suivantes :

- Le géomètre retenu sera Monsieur BOFFY à Vesoul ;
- L'acte notarié sera signé chez Maître PERROS à Vesoul ;
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur Monsieur Patrice MANTION ;

## **08. Embellissement : Concours communal de maisons fleuries 2024**

*Rapporteur : Madame Sandra VIENNET*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de récompenser les maisons les mieux fleuries en 2024 de la façon suivante :

- la délivrance d'un « Chèque cadeau » à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE d'une valeur de 50,00 € ;
- la délivrance d'une fleur.

Il convient donc de statuer sur les récompenses à mettre en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de mettre en place un système de « Chèque cadeau » d'une valeur nominale de 50 € à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE de Pusey pour les lauréats du concours communal des maisons fleuries 2024 ;
- **DECIDE** de délivrer une fleur.

## **09. Questions diverses :**

*Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

1. Une chorale souhaite se monter sur Pusey ;
2. L'Aire des grands voyages sera occupée du 12 au 26 mai et du 09 au 23 juin ;

3. Le Chemin de la Montoillotte sera prochainement interdit à la circulation (sauf servitude, agricoles, cycle, cyclo) ;
4. A ce jour, on compte 111 inscrits au repas communal du 8 mai ;
5. Courant juillet, un parcours découverte sera mis en place à l'occasion du bicentenaire de Gustave Courtois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.

Fait à Pusey, le 02/05/2024

Le Maire



Jean-Jacques POLIEN



La secrétaire



Laurence CURIE